

Devenir SST - Sauveteur Secouriste du Travail

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AUNIS PRÉVENTION - BIRIER
TEDDY

Teddy BIRIER
06.64.17.20.30
teddy.birier@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Néant

Prérequis pédagogiques :

Néant

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Etre capable de porter secours à une victime d'un accident du travail - Etre capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Contenu et modalités d'organisation

1. LE RÔLE DU SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DE SON ENTREPRISE a. Cadre juridique b. Son champ d'intervention 2. LE RÔLE DU SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE a. Les enjeux de la prévention b. Se positionner comme un acteur de prévention 3. CARACTERISATION DES RISQUES PROFESSIONNELS a. Repérer les dangers et informer les personnes exposées b. Déterminer les risques et les dommages potentiels 4. PARTICIPER A LA MAITRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PREVENTION a. Supprimer/Réduire les risques quand c'est possible b. Transmettre les éléments identifiés aux acteurs internes c. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration 5. PROTEGER DE FACON ADAPTEE APRES UN ACCIDENT DU TRAVAIL a. Identifier les dangers persistants et les personnes exposées b. Mettre en œuvre l'action de protection adaptée c. Les différentes alertes à la population 6. EXAMINER LA VICTIME a. Rechercher les signes de détresse vitale chez une victime b. Reconnaître les autres signes et prioriser les actions en vue du résultat à atteindre 7. GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVEE RAPIDE DES SECOURS AUPRES DE LA VICTIME a. Les numéros d'urgence et les éléments du message b. Le protocole d'alerte interne à l'entreprise c. Le choix de la personne pour transmettre l'alerte 8. SECOURIR LA VICTIME DE MANIERE APPROPRIEE a. Choisir et mettre en œuvre l'action de secours sur une victime qui : • Saigne abondamment • S'étouffe • Se plaint d'un malaise • Se plaint d'une brûlure • Se plaint d'une douleur • Se plaint d'une plaie ne saignant pas abondamment • Ne répond pas et respire • Ne répond pas et ne respire pas b. Surveiller et adapter sa conduite à tenir selon l'évolution de l'état de la victime

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Le stagiaire titulaire du certificat SST peut devenir "Formateur SST" avec une formation de huit jours.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00488214	du 01/07/2024 au 02/07/2024	La Rochelle (17)	AUNIS PRÉVENTION - BIRIER TEDDY		Non éligible	
00556912	du 01/07/2024 au 02/07/2024	La Rochelle (17)	AUNIS PRÉVENTION - BIRIER TEDDY		Non éligible	
00556913	du 17/02/2025 au 18/02/2025	La Rochelle (17)	AUNIS PRÉVENTION - BIRIER TEDDY		Non éligible	
00556914	du 09/10/2025 au 10/10/2025	La Rochelle (17)	AUNIS PRÉVENTION - BIRIER TEDDY		Non éligible	